

MISE A DISPOSITION DU CONTENEUR POUR CONTROLE REGLEMENTAIRE

Etape 1 : Programmez la visite physique de votre conteneur auprès des services de la Douane.

Etape 2 : Dirigez-vous à la guérite de la Visite Douanière muni de votre DUM cacheté mentionnant le nom du client.

Etape 3 : Mentionner la conformité du numéro de scellé mentionné sur le Bulletin d'Inter-change et apposez-y la mention conforme et votre signature contradictoire.

Etape 4 : Une fois la visite effectuée, vérifiez la conformité du nouveau numéro de scellé posé par Marsa Maroc avec celui mentionné sur le bulletin d'Inter-change, apposez votre signature et récupérez-en une souche.